



*MRC de Témiscamingue*

## **Communiqué de presse Pour diffusion immédiate**

### **LA MRC DE TÉMISCAMINGUE EST HEUREUSE DU RETRAIT DÉFINITIF DE LA MESURE DE RESSERREMENT DU 25 %**

**Ville-Marie, le 20 décembre 2012** – Suite à l'annonce concernant le retrait définitif de la mesure de resserrement du 25 %, faites par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. François Gendron, la MRC de Témiscamingue tient à saluer cette décision qui va alléger le fardeau de plusieurs de nos producteurs agricoles.

« Cette mesure était un élément qui rendait la pratique de l'agriculture plus difficile au Témiscamingue. Nous sommes conscients que cette annonce ne règle pas tout, nous allons continuer à travailler les dossiers agricoles et agroalimentaires en partenariat avec les différents acteurs du milieu. L'élaboration de notre plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un bel exemple d'une démarche qui favorisera le développement durable des activités agricoles sur notre territoire », d'affirmer le préfet de la MRC de Témiscamingue, monsieur Arnaud Warolin.

Rappelons que la mesure d'efficacité du 25% consistait à retirer le quart des fermes moins performantes dans le calcul des coûts de production qui servent à établir le revenu stabilisé dans chacun des secteurs couverts par l'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA).

« La MRC de Témiscamingue a longtemps décrié cette mesure qui pénalisait impunément plusieurs de nos producteurs et les rendaient encore plus vulnérables aux aléas du marché. Rapidement, nous avons fait des représentations afin que cette mesure soit abrogée. C'est donc avec soulagement que nous accueillons cette nouvelle aujourd'hui » de conclure le préfet Warolin.

En terminant, il importe de mentionner que le comité municipal – agricole et agroalimentaire de la MRC se dit également satisfait du retrait définitif de cette mesure puisque les membres avaient soulevés la pertinence de l'abroger lors d'une rencontre du comité ayant eu lieu au cours des derniers mois.

**-30-**

**Pour information :**

Tomy Boucher, agent de développement  
MRC de Témiscamingue  
819 629-2829 p.234  
[tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca)

**Source :**

Monia Jacques, agente de développement  
MRC de Témiscamingue  
819 629-2829 p.232  
[monia.jacques@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:monia.jacques@mrctemiscamingue.qc.ca)